

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept

Et le treize avril à 21 heures

Date de la convocation : 06/04/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Étaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : FAVRE Sandrine et LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 10-2017

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et rappelle qu'il lui appartient de fixer, chaque année, les taux des impositions directes locales.

Monsieur le Maire expose que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est désormais perçue par la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier ainsi qu'une partie de la Taxe d'Habitation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition ci-dessous pour l'année 2017:

Taxe d'habitation	4,72 pour cent
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,50 pour cent
Taxe foncière (non bâti)	40,71 pour cent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote** les taux d'imposition pour l'année 2017 : taxe d'habitation : 4,72 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,50 %, taxe foncière (non bâti) : 40,71 %

Vote des conseillers municipaux : Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

